



## **1. OBJET**

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation de SPRINGIT. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes CGV. Toute condition contraire et notamment toute condition générale ou particulière opposée par le client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de SPRINGIT, prévaloir sur les présentes CGV et ce, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance. En particulier les présentes conditions générales de vente prévalent sur toutes les conditions générales d'achat du client. Le fait que SPRINGIT ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Les présentes CGV peuvent être amenées à évoluer. La version applicable la plus à jour est celle fournie à la date de la commande. Le client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents. Le client reconnaît également que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la part de SPRINGIT, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre de services à ses besoins.

## **2. COMMANDE**

Toute commande de formation interentreprises suppose que le client accepte le programme présenté par SPRINGIT à la date de sa commande. Toute commande de formation intra-entreprise suppose que le client accepte le contenu du stage décrit dans la proposition de collaboration (pédagogique et financière) dont le client possède un exemplaire. La signature du bon de commande et/ou l'accord sur proposition implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions. Ces conditions pourront être modifiées par SPRINGIT par la suite, à tout moment, sans préavis, et sans que cette modification n'ouvre droit à indemnité au profit du client.

## **3. PRÉ-REQUIS**

SPRINGIT spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (pré-requis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Il appartient au client de s'assurer que tout stagiaire inscrit à une formation interentreprises SPRINGIT satisfait bien les pré-requis spécifiés sur le programme de formation correspondant. SPRINGIT ne peut en conséquence être tenue pour responsable d'une éventuelle inadéquation entre la formation suivie et le niveau initial des participants.

## **4. PRESTATIONS DE SERVICES**

SPRINGIT réalise des prestations de formation en interentreprises et en intra-entreprise. Pour les besoins de l'exécution des formations, SPRINGIT peut être amenée à installer des logiciels sur les postes informatiques du client ou mettre à sa disposition des postes informatiques équipés de logiciels préinstallés. Dans ces cas, le client ne bénéficie d'aucun droit sur les logiciels mais d'une simple mise à disposition pour les besoins et le temps nécessaire à la formation.

## **5. PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT**

Nos prix sont établis en euros hors taxes, et sont à majorer du taux de TVA en vigueur. La facture est adressée au client après exécution de la prestation. En cas de paiement effectué par un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA), il appartient au client de faire la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l'OPCA dont il dépend. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription. Même en cas de paiement total ou partiel de la formation par un OPCA, les repas seront directement facturés au client. Il lui appartient de se faire rembourser ces frais par l'OPCA. En cas de prise en charge partielle par l'OPCA, la différence sera directement facturée au client. Si l'accord de prise en charge de l'OPCA ne nous parvient pas au premier jour de la formation, la totalité des frais de formation peut éventuellement être facturée au client. En cas de non règlement par l'OPCA du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité.

## 6. CONVENTION DE FORMATION

Nos factures font office de convention de formation simplifiée. Néanmoins, une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande.

## 7. CONVOCATIONS

SPRINGIT ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

## 8. ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

Une annulation intervenant

- Plus de 1 mois avant le début du stage ne donnera lieu à aucune facturation.
- Entre 1 mois et deux semaines avant le début du stage donnera lieu à la facturation au client de 50% du coût de la totalité du stage.
- Moins de deux semaines avant le début du stage donnera lieu à la facturation de la totalité du stage.

Un report intervenant moins de deux semaines avant le début du stage est considéré comme une annulation.

Il est possible de remplacer un stagiaire par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCA.

Si le stagiaire ne peut suivre la formation en cas de force majeure dûment reconnue, certificat médical à l'appui, le présent contrat de formation professionnelle est résilié. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur.

## 9. ANNULATION D'UN STAGE

SPRINGIT se réserve la possibilité d'annuler une session de formation en cas de manque de participants ou de problème technique ou logistique et ce sans aucun dédommagement. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage. De nouvelles dates ou sites leur seront proposés, ce qui donnera lieu à une nouvelle commande.

## 10. RÈGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer par chèque ou par virement bancaire. Les factures sont payables au plus tard dans un délai de 30 jours à compter de la date de facture, net et sans escompte sauf autre échéance indiquée sur la facture. Tout retard de paiement par rapport à cette échéance entraînera de plein droit :

- Des intérêts de retard de paiement au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal,
- L'exigibilité immédiate des factures non échues.

Par ailleurs, conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout règlement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

SPRINGIT se réserve également le droit de suspendre ou d'annuler les prestations en cours, sans pouvoir donner lieu à dommages et intérêts pour le client. Tous droits et taxes applicables sont facturés en sus, conformément aux lois et règlements en vigueur.



## **11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Le client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L.335-2 et suivant du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication non autorisées des contenus. Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totales ou partielles des contenus de formation sont strictement interdites, et ce quels que soient le procédé et le support utilisés. La responsabilité du client serait engagée si un usage non autorisé était fait des logiciels ou des supports de formation.

## **12. LIMITATIONS DE RESPONSABILITÉ**

La responsabilité de SPRINGIT ne peut en aucun cas être engagée en cas de défaillance technique du matériel ou pour toute cause étrangère à SPRINGIT. Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de SPRINGIT est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le client. La responsabilité de SPRINGIT est plafonnée au montant du prix payé par le client au titre de la prestation concernée. En aucun cas, la responsabilité de SPRINGIT ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et la réputation.

SPRINGIT a une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses clients et stagiaires. SPRINGIT ne peut être responsable de l'échec des participants au passage d'une certification ou d'un examen.

## **13. FORCE MAJEURE**

SPRINGIT ne pourra être tenue responsable à l'égard du client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des cours et tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les grèves ou conflits sociaux internes ou externes à SPRINGIT, les désastres naturels, les incendies, la non obtention de visas, des autorisations de travail ou d'autres permis, les lois ou règlements mis en place ultérieurement, l'interruption des télécommunications, l'interruption de l'approvisionnement en énergie, interruption des communications ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de SPRINGIT.

## **14. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRES PERSONNEL**

En tant que responsable du traitement du fichier de données à caractère personnelles, springit vous informe que :

- Des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par SPRINGIT aux fins de réalisation et de suivi de la formation, en particulier pour l'inscription aux examens de certifications.
- La connexion, le parcours de formation des utilisateurs sont des données accessibles à nos services
- Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant et qu'à cette fin, une demande en ligne précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à SPRINGIT.

Springit est responsable de la conservation et de la confidentialité de toutes les données qui concernent l'utilisateur et auxquelles il aura eu accès. Les données de type email nom et prénoms et dates de naissance sont conservées pour une durée maximale de 5 ans. Le responsable de la gestion de ces données est Bertrand Cornanguer (info@springit.fr)

## **15. DROIT APPLICABLE — ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE**

Les présentes CGV sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et SPRINGIT à l'occasion de l'exécution du contrat, une solution amiable sera recherchée et, à défaut, le règlement sera du ressort du tribunal de commerce de Lorient.

Le fait de passer commande entraîne l'acceptation des présentes conditions générales de vente.